**CERTIFICATION PAR L'EMPLOYEUR SUR LA JUSTIFICATION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL**

(en vertu de l’arrêté royal du 28 octobre 2021 portant les mesures de police administrative nécessaires en vue de prévenir ou de limiter les conséquences pour la santé publique de la situation d'urgence épidémique déclarée concernant la pandémie de coronavirus COVID-19, *MB* 19 novembre 2021, 27 novembre 2021, 4 décembre 2021, 24 décembre 2021 et 27 janvier 2022)

**L'employeur**

Nom de l'employeur/entreprise :                 Numéro d'entreprise:

Représenté par:                      en qualité de:

Adresse de l'employeur/entreprise

déclare que :

**Le travailleur**

Nom :                                          Nationalité:

Adresse:

❒ est dans l’impossibilité de télétravailler en raison de la nature de la fonction/de la continuité de la gestion de l'entreprise/de ses activités/de ses services (supprimer ce qui ne convient pas) à .......... / pour la période à partir de .... à ........................ / pour toute la période pendant laquelle le télétravail est rendu obligatoire par l'arrêté royal susmentionné (supprimer ce qui ne convient pas). Les règles relatives à la distanciation sociale, imposées par l'article 2 de l'arrêté royal susmentionné, sont respectées autant que possible.

❒ *(optionnel)* est présent sur le lieu de travail dans le cadre du jour de présence au travail volontaire par semaine, comme le stipule l'article 2 de l'arrêté royal susmentionné.[[1]](#footnote-1) Les règles de distanciation sociale imposées par le même article de l'arrêté royal précité sont respectées au maximum.

Les jours de présence au travail sont convenus entre l'employeur et le travailleur et ont être prise dans le respect de la concertation sociale dans l'entreprise (à compléter avec les dates des jours de présence au travail) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Nous certifions que la présente déclaration est sincère et complète

Signature employeur

Date:

1. Vous n'êtes pas légalement obligé de délivrer cette attestation pour ces jours de retour. L'obligation de fournir un certificat n'existe que pour les fonctions visées par la première option. Si vous ne souhaitez pas émettre de certificat pour les jours de retour, supprimez cette option. [↑](#footnote-ref-1)